

ple de toutes sortes de bonnes oeuvres. Avant que de passer en Canada, où elle n'est venue que par un principe de piété et de dévotion, elle était veuve de M. de Monceaux, gentilhomme de qualité. Quelque temps après son arrivée, M. Bourdon demeura veuf avec sept enfants, dont aucun n'était capable d'avoir soin de son père ni de soi-même. Elle eut un puissant mouvement d'assister cette famille, et pour cet effet elle se résolut d'épouser M. Bourdon, dont la vertu lui était assez connue, mais à condition qu'ils vivraient ensemble comme frère et soeur. Cela s'est fait, et la condition, pour faire ce coup de charité, qui fut jugé en France, où elle était fort connue, tant à Paris qu'à la campagne, comme une action de légèreté, en égard à la vie qu'on lui avait vu mener, bien éloignée de celle du mariage. Mais l'on a bien changé de pensée, quand on a appris tout le bien qui a réussi de cette généreuse action. Car elle a élevé tous les enfants de M. Bourdon avec une débonnairté nonpareille, et les a mis dans l'état où ils sont à présent. Je vous ai fait ce grand discours pour honorer la vertu de cette dame et de sa pieuse famille, et pour faire voir qu'il y a des personnes d'honneur et de mérite en ce pays. Témoignez de l'amitié à celles-ci ; elles le méritent. (Lettre de la Mère Marie de l'Incarnation à son fils, 1668).

---

## LES DISPARUS

---

*L'honorable Henri-Gédéon Mailhiot*—Né à Saint-Pierre-les-Becquets le 6 mars 1837. Admis au barreau en 1858, il s'établit aux Trois-Rivières. M. Mailhiot fut député des Trois-Rivières à l'Assemblée législative de Québec de 1871 à 1876. Il fut ministre des terres de la Couronne dans le cabinet de Boucherville du 22 septembre 1874 au 27 janvier 1876. Maire des Trois-Rivières de 1885 à 1888, M. Mailhiot fut nommé juge de la Cour Supérieure pour le district d'Aylmer le 20 septembre 1888. Décédé à Saint-Pierre-les-Becquets le 20 octobre 1909. En 1885, l'honorable M. Mailhiot s'était rendu à Rome dans l'intérêt du diocèse des Trois-Rivières.